



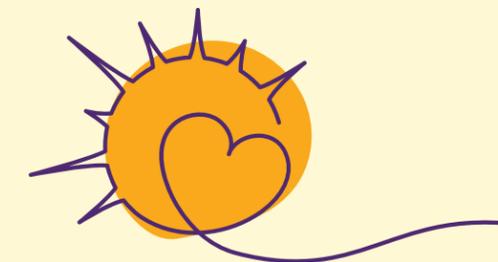
Qu'est-ce que les services de soutien post-majorité?

Les services de soutien post-majorité (SSPM) offrent un soutien global qui répond aux besoins particuliers des jeunes et des jeunes adultes des Premières Nations qui sortent de la prise en charge, et favorisent et soutiennent des résultats positifs holistiques.

Grâce au financement des SSPM, les jeunes et les jeunes adultes qui sortent de la prise en charge et/ou qui ont été pris en charge auront accès à des soutiens au mieux-être culturellement sûrs, qui comprennent, sans s'y limiter : des compétences de vie, des cours de langue autochtone indigène, des liens communautaires et culturels, des pratiques de réduction des méfaits, des conseils, des aides aux frais de scolarité pour les études postsecondaires, la santé mentale et d'autres programmes visant à soutenir la transition vers l'âge adulte. Les fournisseurs des SSPM peuvent donner la priorité à la satisfaction des besoins particuliers des jeunes des Premières Nations bispirituels et LGBTQIA2E+. Pour avoir accès aux services de soutien post-majorité, un jeune ou un jeune adulte des Premières Nations admissible devra communiquer avec son fournisseur de services des Premières Nations ou de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN).



Services de soutien à la majorité dans le projet d'accord



Le projet d'accord propose 795,8 millions de dollars pour le PMSS afin d'aider les Premières Nations à fournir des services aux jeunes qui sortent de la prise en charge et aux jeunes adultes qui ont été pris en charge pendant la transition vers l'âge adulte et l'indépendance, jusqu'à l'âge de 26 ans pour les cinq premières années de financement. La méthode d'attribution des fonds du PMSS sera élaborée conjointement par Indigenous Services Canada (ISC) et les parties négociantes des Premières Nations, conformément aux principes du financement fondé sur les besoins et aux recommandations des Premières Nations avant la date de mise en œuvre du financement, soit le 1er avril 2025. Le financement du PMSS est sujet à des ajustements pour tenir compte des réalités de la prestation de services dans les Premières Nations éloignées.

Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations (SEFPN) - Exemples de prestation de services de soutien post-majorité

Type de prestataire	Première Nation	Agence FNCFS	Fournisseur de services agréé par les Premières Nations
Options de prestation de services	<p>Fournir des services post-majorité directement, de manière individualisée et/ou par le biais de programmes de groupe/communautaires ;</p> <p>Fournir des services post-majorité conjointement avec d'autres (modèle de prestation de services intégrés), et/ou ; Ne pas fournir directement les services post-majorité, autoriser le prestataire de services à les fournir.</p>	<p>Fournir des services post-majoritaires directement aux Premières Nations que l'agence est autorisée à servir, et/ou ;</p> <p>Fournir des services post-majorité conjointement avec les Premières Nations ou d'autres fournisseurs de services autorisés.</p>	<p>Fournir des services post-majoritaires directement aux Premières Nations lorsqu'elles sont autorisées à le faire, et/ou ;</p> <p>Fournir des services post-majorité conjointement avec la Première Nation ou un autre fournisseur de services autorisé par la Première Nation à le faire.</p>
Exemple de prestation de services	<p>Les jeunes et les jeunes adultes qui quittent le système de prise en charge des SEFPN luttent pour leur santé mentale après une crise communautaire marquée par des suicides parmi leurs pairs pris en charge.</p> <p>La Première Nation consulte les professionnels de la santé mentale de la communauté pour soutenir la création et l'animation d'un groupe de soutien spécifique aux jeunes et aux jeunes adultes qui sont affectés par un traumatisme. Outre le soutien par les pairs et le travail de groupe, les animateurs peuvent travailler avec les jeunes et les jeunes adultes individuellement pour leur fournir des services directs en fonction de leurs besoins.</p> <p>La Première Nation s'est appuyée sur le développement de cette programmation pour soutenir les jeunes et les jeunes adultes en transition en embauchant un coordinateur pour les jeunes, des navigateurs spécifiques pour les services post-majorité, et inclut une planification prospective pour les projets d'investissement.</p>	<p>Les organismes des SEFPN qui fournissent déjà des services de prise en charge et d'entretien continueront à fournir des services aux jeunes et aux jeunes adultes pris en charge après avoir atteint l'âge de la majorité afin de s'assurer que ces personnes s'épanouissent jusqu'à l'âge adulte.</p> <p>L'agence des SEFPN a procédé à l'embauche de deux coordinateurs pour les jeunes, de navigateurs spécifiques aux services post-majorité, et élabore un plan en collaboration avec la Première Nation sur les projets d'investissement potentiels pour répondre aux besoins des jeunes et des jeunes adultes en transition de soins.</p> <p>L'agence des SEFPN fournit déjà des services de soins et d'entretien aux enfants et aux jeunes, et peut s'appuyer sur les soutiens transitoires tout au long de l'expérience de prise en charge d'un jeune qui aidera à soutenir la transition vers la post-majorité au fur et à mesure que leurs besoins évoluent à l'âge adulte.</p> <p>L'organisme des SEFPN travaillera en collaboration avec la Première Nation qu'il dessert afin de contribuer à l'élaboration du modèle de prestation de services intégrés de la Première Nation, s'il y a lieu. L'organisme pourrait ainsi continuer à offrir des services individualisés et axés sur les pairs, tandis que la Première Nation mettrait sur pied des programmes plus vastes en matière de culture, d'intervention en cas de crise et d'aptitudes à la vie quotidienne à l'intention des jeunes qui quittent le système de soins.</p> <p>L'organisme des SEFPN travaillera en collaboration avec la Première Nation qu'il dessert afin de contribuer à l'élaboration du modèle de prestation de services intégrés de la Première Nation, s'il y a lieu. L'organisme pourrait ainsi continuer à offrir des services individualisés et axés sur les pairs, tandis que la Première Nation mettrait sur pied des programmes plus vastes en matière de culture, d'intervention en cas de crise et d'aptitudes à la vie quotidienne à l'intention des jeunes qui quittent le système de soins.</p>	<p>La Première Nation a indiqué que l'organisation dessert de nombreux jeunes de sa communauté qui ont quitté le système de soins et se sont installés dans le centre urbain où l'organisation est basée.</p> <p>La Première Nation demande à l'organisation d'élaborer un plan pour mieux répondre aux besoins des jeunes et des jeunes adultes qui ont cessé d'être pris en charge par les SEFPN et qui vivent en dehors de la communauté.</p> <p>La Première Nation autorise l'organisation à fournir des services de soutien après la majorité, et la Première Nation et l'organisation travaillent ensemble pour coordonner leur approche de la prestation de services aux jeunes.</p> <p>Vous avez des questions ? Écrivez à social.development@afn.ca</p>



Qu'est-ce que les services de soutien post-majorité (SSPM)?

Les services post-majoritaires visent à assurer la sécurité et le bien-être des jeunes et des jeunes adultes des Premières Nations dans le cadre d'une approche adaptée à leur culture, dans leur meilleur intérêt et sur la base d'une égalité réelle. Le rapport Children Back, Land Back de l'Assemblée des 7 générations indique que la décision de passer officiellement à l'âge adulte doit être prise en consultation avec le jeune qui quitte le système de prise en charge, en fonction de son propre niveau de préparation. Le rapport insiste sur le fait qu'un soutien doit être apporté aux jeunes pour les aider à passer à l'âge adulte.

Les soutiens qu'ils ont mis en évidence comprennent, mais ne sont pas limités à :



Un « filet de sécurité sociale » composé d'une communauté, de travailleurs, de ressources et de soutiens.



Des logements sûrs, appropriés et accessibles et d'autres infrastructures (eau, transport, etc.).



Formation et assistance en matière d'aptitudes à la vie quotidienne (comment cuisiner, faire ses impôts, obtenir un numéro d'assurance sociale, obtenir un permis de conduire et d'autres pièces d'identité).



Un soutien financier, notamment un régime enregistré d'épargne-études (REEE) avec des contributions du gouvernement, une formation à la gestion financière et l'accès à un fonds d'urgence (à utiliser, par exemple, en cas d'instabilité du logement, d'urgences familiales, etc.)



Des soins de santé accessibles, continus et tenant compte des traumatismes. Il est important que les services de santé, y compris la santé mentale, la santé sexuelle, les soins d'affirmation de genre et les soins de réduction des risques, ne soient pas interrompus lorsque les jeunes des Premières Nations pris en charge passent à l'âge adulte.



Soutenir la (re)connexion communautaire et culturelle, y compris le financement pour se rendre dans sa Première Nation ou la visiter, participer à des activités axées sur la terre et passer du temps avec des mentors culturels et linguistiques.



Aide pour terminer les études au niveau secondaire et postsecondaire, sans limite d'âge ou de temps.